



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION** **ARCHITECTURALE (PIIA) RGCA25-10-0009**

**Afin d'abroger et remplacer le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 29 septembre 2025, le projet de Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RGCA25-10-0009 afin d'abroger et remplacer le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI 19 novembre 2025, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD. LES LIEUX SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU 4243, RUE DE CHARLEROI.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charleroi, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 30 octobre 2025